



*DECISION DU PRESIDENT**DP2019-11*

Vu les statuts du SMICTOM LGB,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la réglementation applicable,

Vu la délibération n°2018-13 du 28 juin 2018 portant délégations de compétences au Président,

Considérant le besoin pour le syndicat de disposer d'un véhicule pour la mobilité des services,

Considérant la faculté de faire l'acquisition d'un véhicule NISSAN JUKE pour un montant de 10 014.76€ ayant les caractéristiques suivantes :

- 1^{ère} mise en circulation : 29/10/2015
- Kilométrage :
- Immatriculation : DW – 098 – YG

Le Président :

ARTICLE 1ER : Décide de faire l'acquisition du véhicule NISSA JUKE immatriculé DW – 098 – YG auprès de la société VIAXEL (CA CONSUMER FINANCE) pour un montant de 10 014.76€,

ARTICLE 2 : Précise que le syndicat a reçu livraison du véhicule,

ARTICLE 3 : Précise que la facture sera transmise à l'issue du mandatement et du paiement

A Aiguillon, le 01 juillet 2019

Le Président,

Alain LORENZELLI